

Championnat de France Individuel Masculin 2015

Version du 07/05/2015
Page 1 / 3

Art. 1 – Organisation.

- A. Le championnat de France Masculin se déroule scratch.
- B. Il est organisé en 2 phases :
 - ✓ Une première phase au niveau inter-régional les 10 et/ou 11 octobre 2015.
 - ✓ Une phase nationale les 28 et 29 novembre 2015 à **PARIS FRONT de SEINE**.
 - ✓ La première phase est qualificative pour la phase nationale à laquelle on peut également accéder directement grâce à son classement au Challenge René FERRIE (art 5B).
- C. La phase inter-régionale se déroule, pour les Femmes et les Hommes :
 - ✓ IR A (Alsace, Bourgogne, Champagne Ardennes, Franche Comté et Lorraine) en **LORRAINE**
 - ✓ IR B (Aquitaine, Languedoc Roussillon, Midi Pyrénées) en **MIDI-PYRENEES**
 - ✓ IR C (Basse Normandie, Bretagne, Haute Normandie et Pays de la Loire) en **BRETAGNE**
 - ✓ IR D (Auvergne, Centre, Limousin et Poitou Charentes) en **CENTRE VAL de LOIRE**
 - ✓ IR E (Ile de France, Nord Pas de Calais et Picardie) en **PICARDIE**
 - ✓ IR F (Provence Alpes Côte d’Azur et Rhône Alpes) en **PROVENCE ALPES COTE d’AZUR**
- D. Dans chacune des phases interrégionale et nationale, les égalités au score sont traitées conformément aux dispositions de l’article 23.1 du règlement sportif.
- E. Dans chacune des phases interrégionale et nationale, le décalage de pistes à la fin de la première série s’effectue de la manière suivante :
 - ✓ Les pistes paires de la 1ère série se décalent vers la droite de la deuxième à la dernière série.
 - ✓ Les pistes impaires de la 1ère série se décalent vers la gauche de la deuxième à la dernière série.

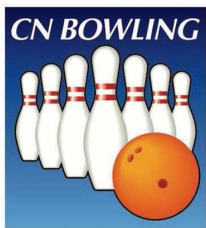
Art.2 – Participation.

Le Championnat de France Individuel Masculin est ouvert aux licenciés, de nationalité française, en règle avec la FFBSQ.

Art.3 - Engagements.

- A. Phase Inter-régionale :

Le club ou le sportif licencié individuel fait parvenir, à sa ligue (ou CSR bowling si ligue multidisciplinaire), le bulletin d’engagement, édité et transmis par la structure fédérale concernée.



Championnat de France Individuel Masculin 2015

Version du 07/05/2015
Page 2 / 3

Les droits d'engagements sont fixés à 16 € par joueur. Le paiement se fait selon les modalités d'inscription définies par la ligue concernée qui fixe la date limite de réception des bulletins.

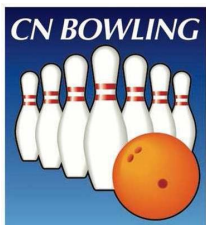
Les frais de parties sont à la charge des participants.

B. Phase Nationale :

Les frais de parties sont pris en charge par le CNB.

Art.4 – Phase Interrégionale.

- A. Elle se déroule en un lieu choisi par la ligue organisatrice.
- B. La ligue dont dépend le lieu choisi est responsable de l'organisation de cette phase :
 - ✓ Elle enregistre les inscriptions et en informe le CNB au plus tard 48 heures après la date de clôture des inscriptions.
 - ✓ Elle nomme le ou les arbitres,
 - ✓ Elle établit les horaires en accord avec les centres,
 - ✓ Elle attribue les pistes,
 - ✓ Elle encaisse les frais de parties (3,18 € maximum/partie) auprès des participant(e)s,
 - ✓ Elle règle les frais de parties au centre d'accueil.
 - ✓ Elle gère les repêchages pour la phase Nationale jusqu'au 13 novembre.
- C. Les qualifications se déroulent sur 4 séries consécutives de 2 parties avec décalage de pistes à la fin de chaque série, conformément à l'article 1 E.
- D. Qualifiés dans l'ordre du classement sur les 8 premières lignes, les finalistes disputent 6 lignes supplémentaires en 3 séries de 2 lignes avec changement de paire de pistes à l'issue de chaque série, comme indiqué à l'art 4C. Le nombre des finalistes est le plus grand des nombres suivants :
 - ✓ 30% (arrondi à l'entier supérieur) des participants
 - ✓ 200% des qualifiés pour la phase nationale
 - ✓ 8 hommes
- E. Le titre de Champion Inter-régional est attribué sur le total des 14 parties.
- F. Le nombre de qualifiés pour la phase nationale est fonction du nombre d'engagé(e)s par Interrégion ; il est communiqué par le CNB au moins 10 jours avant la date de la phase inter-régionale.
- G. Les Champions Inter-régionaux sont automatiquement qualifiés pour la phase nationale.
- H. Les joueurs forfait pour la phase nationale sont tenus de le faire savoir à la ligue organisatrice de la phase interrégionale. Après le 13 novembre 2015, le CNB repêche dans l'ordre du classement interrégional relatif au lieu de la finale nationale (IR E).



Championnat de France Individuel Masculin 2015

Version du 07/05/2015
Page 3 / 3

Art.5 – Phase Nationale.

- A. La phase nationale réunit au total 72 joueurs : au minimum les 44 joueurs qualifiés lors de la phase interrégionale ainsi qu'au maximum les 28 joueurs directement qualifiés (art.5-B)
- B. Les 28 meilleurs joueurs, de nationalité française, au classement du HIT « René FERRIE » de fin mai 2015, sans repêchage, peuvent demander à être directement qualifiés pour la phase nationale en renonçant à disputer la phase Interrégionale. Début juin le CNB leur envoie le bulletin d'engagement sur lequel ils spécifient leur choix au plus tard le 26 juin 2015. Passée cette date, les places non pourvues sont reversées dans les quotas de qualifications interrégionales.
- C. Les conditions de jeu sont définies par la commission technique du Comité National Bowling.
- D. Déroulement de la compétition :
 - ✓ Qualifications : Chaque participant dispute 5 séries de 2 parties avec décalage de pistes à la fin de chaque série, conformément à l'article 1 E.
 - ✓ Demi-Finale : Les 36 meilleurs hommes des qualifications sont qualifiés pour cette demi-finale. Ils disputent 4 séries de 2 lignes avec décalage de pistes à la fin de chaque série, conformément à l'article 1 E. Les scores des qualifications sont conservés.
 - ✓ Finale : Les 10 meilleurs hommes sont qualifiés, au total des 18 parties précédentes, pour une finale «Round Robin» avec 20 quilles de bonification par match gagné et 10 en cas d'égalité. Les quilles des qualifications et demi-finale sont conservées.

Art.6 – Titres décernés.

A l'issue de la phase 3, le CNB décerne le titre de Champion de France.

Art.7 – Représentation nationale.

- A. Compte-tenu de la date de la compétition, le champion de France 2015 représente la France lors de la Coupe d'Europe Individuelle 2016.
- B. En cas de forfait ou d'empêchement, l'athlète suivant au classement est appelé.

Art. 8 – Divers.

- A. Tous les règlements de la FFBSQ sont applicables à cette épreuve.
- B. Le Comité National Bowling se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.